



COMMUNIQUE

N° 91 / C/L0705/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09-05-23.... portant publication des résultats de l'Appel d'Offre National Ouvert N°004/AONO/PU/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux d'ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la ville de Ngoulemakong Arrondissement de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence

Financement BIP MINHDU, Exercice 2023

Lot unique

Le Maire de la commune de Ngoulémakong communique :

ETS P.N.M, est déclaré adjudicataire de la lettre commande relative à l'Appel d'Offre National Ouvert suscité ayant pour objet : Travaux d'ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la ville de Ngoulemakong :

- Pour un montant HT de **37 120 000 (Trente-sept millions cent vingt mille) FCFA**
- Pour un montant TTC de **44 265 600 (Quarante-quatre millions deux cent soixante-cinq mille) FCFA** ;
- Le délai d'exécution prescrit est de : **03 (Trois) Mois.**

Les représentants desdites entreprises sont invités à se présenter dès diffusion du présent communiqué, dans les **sept (07) jours** qui suivent, pour suite de la procédure. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit de revenir sur la présente attribution.

Ngoulemakong, le *09 MAY 2023*.

AMPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINHDU/MVILA
- CIPM
- Intéressés
- Archives /chronos
- Affichage





DECISION N° 021 / D/CNG/MAIRE/SG/2023 du 09.05.2023 portant attribution d'un Marché Public dans la Commune de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE NGOULEMAKONG,

Vu La Constitution ;

Vu la Loi N°2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu Le Décret N°77/203 du 29 juin 1977 déterminant les Communes et leur ressort territorial ;

Vu Le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant les dispositions du Décret N°2001/048 du 23 Février 2001, portant création, organisation et fonctionnement de L'ARMP ;

Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2013/271 du 05 Août 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012/074 du 08 mars portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des Marchés Publics ;

Vu Le Décret N°2018/366 du 20 juin 2016 portant Code des Marchés Publics ;

Vu L'Arrêté N°231 du 25 mars 1955 portant création de la Commune de Ngoulemakong ;

Vu L'Arrêté N°000057/A/MINDEVEL du 03 mars 2020 constatant l'élection du Maire et de ses Adjoints ;

Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés ;

Vu La Circulaire N°00000006/C/MINFI du 30 décembre 2022 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat, et des autres entités publiques pour l'exercice 2023;

Vu la Décision N°01/DM/LO705/C-NGG/SG/2019 du 03 juillet 2019 Constatant la composition des membres de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics dans la Commune de Ngoulemakong ;

Vu l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/PU/C-NGG/SIGAMP/CIPM/2023 DU 20/03/2023 relatif aux Travaux d'ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la ville de Ngoulemakong, Arrondissement de Ngoulemakong, Département de la Mvila, Région du Sud en procédure d'urgence

Vu le Procès-verbal du 05 mai 2023 de la Commission Interne de Passation des Marchés

Vu la lettre N°004 /L/C/CIPM/NGG-2023 du 08 mai 2023 portant proposition d'attribution de la Lettre commande, objet de l'avis d'appel d'offres national ouvert suscité ;
Considérant les nécessités de service.

Par ces motifs ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La Lettre Commande relative à l'Appel d'Offres National ci-dessus citée est pour compter de la date de signature de la présente décision, attribuée ainsi qu'il suit :

Lot	Intitulé du projet	Adjudicataire	Montant TTC en FCFA	Délai	Financement
unique	Ouverture et de réhabilitation de certaines routes dans la ville de Ngoulemakong	ETS P.N.M	44 265 600 (Quarante-quatre millions deux cent soixante-cinq mille) FCFA	03 (Trois) mois	BIP MINHDU

Article 2 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Ngoulemakong, le 09 MAY 2023



Albert Anicet Akoa

Je soussigné, Monsieur **NKODO MVOGO PIERRE TITUS**, Directeur Général des ETS P.N.M, Tél : 699 28 78 26, certifie avoir reçu de Mr ENOA MINFOUMOU Evariste, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, la Décision me constituant Adjudicataire de la Lettre Commande ci-dessus à laquelle je me soumets en date du.....

MPLIATIONS:

- ARMP/SUD
- DD/MINEPAT/MVILA
- DD/MINMAP/MVILA
- DD/MINHDU/MVILA
- President CIPM
- Archives /chromos
- Affichage

L'Adjudicataire

T. V. Ngoufack
Belinda D.O.

Je soussigné, ENOA MINFOUMOU Evariste, Chef Service Technique de l'Aménagement et du Développement Urbain, Chef Service du Marché, certifie avoir notifié à Monsieur **NKODO MVOGO PIERRE TITUS** Directeur Général des ETS P.N.M, Tél : 699 28 78 26, la décision d'attribution ci-dessus, le constituant Adjudicataire de l'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné, décision à laquelle les ETS P.N.M déclarent se soumettre.

Ngoulemakong, le

Le Chef Service du Marché



*Enoa Minfoumou
Evariste Aymard.
Ingénieur En Genie Civil*